

# pacé

ville & nature

Décision du Maire n°MPC\_MAPA\_24\_025

Objet du marché : Praticable d'entrainement à ressorts – Lot Unique

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délégation du Conseil municipal accordée au maire par délibération n°02/28 du 9 juin 2020,  
Vu le projet de marché public concernant : Praticable d'entrainement à ressorts – Lot Unique

Considérant les besoins de la collectivité en matière : Praticable d'entrainement à ressorts - Lot Unique

Le Maire de Pacé

DECIDE

D'attribuer le marché mentionné ci-dessus au(x) prestataire(s) :

GYMNOVA - 13012 MARSEILLE

pour un montant de :

54 108,80 € HT.

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera à adresser à :

- Monsieur le préfet de Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur le receveur de Rennes Banlieue Est.

Fait à Pacé, le 3 octobre 2024

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

